

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux mars à 11h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Françoise DUBREUCQ, Didier HAMART, Stéphane SIMON, Anne GIRARD, Eric PROFFIT, Valérie KEH, Marie-Laure PICARD, Laurie FAULIAU.

ABSENTS : Philippe PERRIER, Nathalie BOUSSICAUD, Clémence RONDEAU, Clément DESESPRINGALLE, Thomas MANSEY.

POUVOIRS : Philippe PERRIER (pouvoir à Didier HAMART), Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS), Clémence RONDEAU (pouvoir à Michel DAGNIAUX), Clément DESPRINGALLE (pouvoir à Françoise DUBREUCQ), Thomas MANSEY (pouvoir à Stéphane SIMON).

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers absents : 05

Nombre de pouvoirs : 05

Monsieur DAGNIAUX ouvre la séance à 11h00 et fait lecture des procurations et de l'ordre du jour.

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 mars 2026,
2. Election du Maire,
3. Détermination du nombre d'adjoints,
4. Election des Adjoints,
5. Election du conseiller communautaire.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner leur secrétaire de séance.
Mme Laurie FAULIAU est désignée secrétaire de séance.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 05 MARS 2026

Le conseil municipal, à la majorité de 14 voix pour et 01 abstention Monsieur Eric PROFFIT, approuve le procès-verbal de la séance du 05 mars 2026.

2. ELECTION DU MAIRE

Monsieur Michel DAGNIAUX a été proclamé Maire à l'unanimité.

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal d'Apremont étant de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 04.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 03 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer 03 postes d'adjoints au maire.

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

4. ELECTION DES ADJOINTS

Les adjoints figurant sur la liste conduite par Monsieur Roger POTIN-VESPERAS ont été installés comme suit :

1^{er} Adjoint : M. Roger POTIN-VESPERAS

2^{ème} Adjoint : Mme Françoise DUBREUCQ

3^{ème} Adjoint : M. Didier HAMART

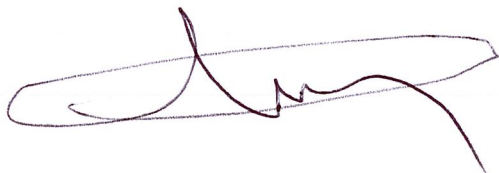
Après installation du Maire et des Adjointes, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu.

5. ELECTION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur Michel DAGNIAUX est désigné conseiller communautaire dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Le Maire,
Michel DAGNIAUX

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. Dagniaux', written over a horizontal line.

Le Secrétaire

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'S. Dubreucq', written over a horizontal line.